

Motion sur l'Espace Lumière et l'école de musique

Amendements proposés par Christopher SZCZUREK,
Adjoint à la vie culturelle, associative et citoyenne

Conseil municipal d'Hénin-Beaumont du vendredi 19 juillet 2019

Exposé sommaire :

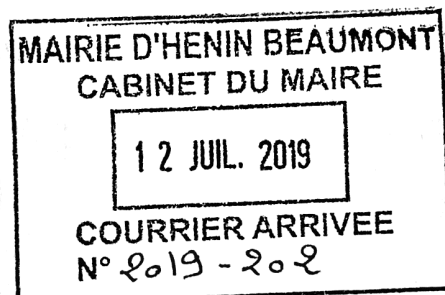
La motion « pour un vrai débat public sur l'Espace Lumière et l'école de musique d'Hénin-Beaumont » ignore de nombreuses données techniques, financières ou encore environnementales. Elle n'a pas fait l'objet d'une étude sérieuse et approfondie au point d'en devenir utopique.

Rédiger le 4^{ème} paragraphe ainsi :

« L'Espace Lumière fait partie de l'histoire d'Hénin-Beaumont. Inauguré en 1991, il a été fermé en 2009 par David NOEL alors Adjoint à la culture de Gérard DALONGEVILLE ».

Rédiger le 5^{ème} paragraphe ainsi :

« La majorité municipale actuelle, avec le soutien d'une large majorité de parents d'élèves, souhaite dans les années à venir déménager l'école de musique située Cité Foch dans les locaux de l'Espace Lumière ».



Supprimer les paragraphes suivants :

De « Malgré plusieurs manifestations d'intérêt de notre part, nous, élus d'opposition, ne sommes pas associés au projet (...) » **à** « (...) Que soit créé, à Hénin-Beaumont, une politique culturelle publique en matière d'art visuel et d'art contemporain ainsi que ses moyens d'action indispensables ; »

Remplacer les paragraphes ci-dessus par les paragraphes suivants :

« Le diagnostic établi par l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et le projet validé par l'équipe pédagogique prévoient une école de 1.300 m2 pour coller aux besoins actuels d'une ville de la taille d'Hénin-Beaumont.

Or, malheureusement dans le projet de l'opposition, l'espace foncier manque d'autant plus qu'il a été considérablement réduit avec les récents travaux du Syndicat Mixte des Transports.

Dans l'hypothèse où cette donnée fondamentale serait ignorée le coût de cette reconstruction serait d'au moins 5 millions d'euros (démolition puis reconstruction des bâtiments annexes même sous une autre forme, rénovation du bâtiment historique, construction de 311 m2 supplémentaires).

De plus cette somme, bien que considérable, ne prend pas en compte le problème de stationnement inexistant qui nécessite de créer au moins 50 places car le Bus à Haut Niveau de Service ne s'arrête pas dans ce quartier.

Par ailleurs, les habitants de la Cité Foch aspirent à profiter d'un espace de vie sociale qu'ils pourraient pleinement s'approprier.

Notons également qu'aucun élève de l'école de musique n'habite le quartier.

Ainsi, le Conseil municipal constate que le projet proposé par l'opposition :

- Serait particulièrement coûteux (plus de 14.5 millions d'euros au total : voir tableaux annexes).
- Entrainerait une hausse des impôts après plusieurs baisses depuis 2014
- Ne laisserait aucune marge de manœuvre durant plusieurs exercices budgétaires
- Bétonnerait une cité classée à l'UNESCO en ne laissant plus aucun espace vert
- Ne fait l'objet d'aucun chiffrage tant au niveau des investissements que du coût de fonctionnement pour chaque espace créé

C'est pourquoi, face à cette proposition irréalisable et coûteuse, le Conseil municipal soutient le projet visant à la création d'un grand espace culturel au sein de l'îlot Carnot qui est adapté au stationnement et est situé à proximité des commerces du cœur de ville ainsi que de l'ensemble des lignes de transports collectifs qui favorisent l'utilisation des modes doux pour nos déplacements.

Celui-ci pourra parfaitement accueillir un musée local dans l'ancien magasin Michon, l'école d'arts plastiques et le fonds d'art contemporain à l'Espace Lumière ainsi qu'un centre de danse (qui sera l'un des plus importants de la région) au sein de la maison Anne FRANK pour un coût réduit puisqu'il permet également de réinvestir certaines friches ».

TABLEAUX ANNEXES :

Tableau 1.1 : surfaces (Espace Lumière)

PROJET OPPOSITION	SURFACE
Salle cinéma art	≈ 400 m ²
Salle numérique et interactive	≈ 200 m ²
Musée local	≈ 500 m ²
Salle <i>Fab Lab</i>	≈ 400 m ²
Espace de gratuité	≈ 200 m ²
Maison des Services	≈ 200 m ²
Espace de coworking	≈ 200 m ²
Espace Exposition Art Contemporain	≈ 300 m ²
TOTAL (≈ 1.300 m² de reconstruction + ≈ 1.100 m² de construction)	≈ 2.400 m²

Tableau 1.2 : coûts des opérations (Espace Lumière)

TOTAL SUPERFICIE	≈ 2.400 m ²
Prix au m ²	3.000 €
HT	7,2 M€
TVA	1,44 M€
TOTAL TTC	8,64 M€

Tableau 2.1 : coûts des opérations (Cité Foch)

Démolition (bâtiments annexes)	749 m ² x 1.000 €	0,749 M€
Reconstruction (bâtiments annexes)	749 m ² x 3.000 €	2,247 M€
Rénovation (Bâtiment historique)	240 m ² x 3.000 €	0,720 M€
Construction complémentaire	311 m ² x 3.000 €	0,933 M€
Stationnement (50 places)	50 x 25 x 250€ m ²	0,3125 M€
HT		4,9615 M€
TVA		0,9923 M€
TOTAL TTC		5,9538 M€

Total des opérations de l'opposition : 8,64 M€ + 5,95 M€ = 14,59 M€